

<https://www.snetap-fsu.fr/PLPA-et-PCEA-la-classe-exceptionnelle-et-l-echelon-special-2021.html>



PLPA et PCEA : la classe exceptionnelle et l'échelon spécial 2021

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mars 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Vous trouverez ci-dessous la note de service relative à l'établissement du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle ainsi qu'à l'échelon spécial pour l'année 2021.

Les "nouveau"tés" de cette nouvelle procédure :

- pour l'accès à la classe ex. : toujours pas de dossier de demande à formuler pour l' accès via le 3ème vivier **mais un avis de l'autorité hiérarchique devient prépondérant !**
- pour l'accès à l'échelon spécial de la classe ex. : là encore, un avis de l'autorité hiérarchique devient prépondérant.

Retrouvez les [positions défendues par le SNETAP-FSU ici](#)

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds Classe exceptionnelle 2021**

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds échelon spécial de la classe ex 2021**